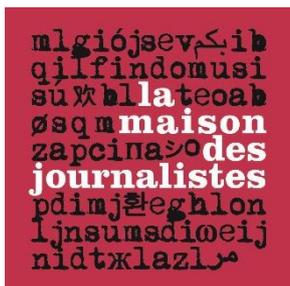


S'exiler pour la liberté d'expression

~~D'ici~~
~~From here~~
~~من هنا~~
~~Buradan~~
~~Hano~~
~~Desde aquí~~

REGARDS CROISÉS ENTRE JOURNALISTES EXILÉS & PHOTOGRAPHES DE MAGNUM



SOMMAIRE

- 2** Introduction
- 3** Présentation d'Amnesty International et de l'Éducation aux droits humains
- 4** Présentation de la Maison des Journalistes
- 5** **Activité 1**
Vous avez dit « Journalisme » ?
- 6** **Activité 2**
Le journalisme-citoyen, pourquoi ? Comment ?
- 8** **Activité 3**
Quiz sur le journalisme et ses dangers dans le monde.
- 18** **Activité 4**
Voir pour Comprendre Les Réfugiés
- 19** **Activité 5**
La vie dans un nouveau pays
- 22** **Activité 6**
La voix des personnes migrantes – réfugiées.
- 24** **Autres activités sur les personnes migrantes et réfugiées**
À trouver sur le site d'Amnesty International
- 25** **Autres activités sur la liberté d'expression et le journalisme**
À trouver sur le site d'Amnesty International
- 26** **Sitographie**
- 27** **Annexe 1**
Arpentage sur le journalisme
- 39** **Annexe 2**
Journal D'ici

INTRODUCTION

Les activités contenues dans ce livret proposent d'accompagner la lecture et la compréhension du journal et de l'exposition *D'ici, regards croisés entre des journalistes exilés de la Maison des journalistes et des photographes de Magnum Photos*.

Ce livret est un support pédagogique structuré en 6 activités autour du journalisme et de la liberté d'informer, des migrants - réfugiés, d'ici et d'ailleurs.

Le projet D'ici est réalisé par la Maison des journalistes, Magnum Photos et soutenu par Amnesty International.

► Objectifs :

- Comprendre les enjeux liés au journalisme et à la liberté d'informer dans le monde ;
- Réfléchir aux conditions de vie des personnes en exil.

À noter

Pour toute demande d'information, contactez-nous : education@amnesty.fr et renvoye.special@maisondesjournalistes.org

AMNESTY INTERNATIONAL ET L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

Amnesty International est un mouvement de plus de 7 millions de personnes qui se battent chaque jour et partout dans le monde pour promouvoir et faire respecter l'ensemble des droits humains inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). Les actions d'Amnesty International visent à faire connaître et à défendre les droits humains, puis à exiger que les victimes obtiennent réparation et que les auteurs de violences soient traduits en justice :

Enquêter Parce qu'aucune violence ne doit rester dans l'ombre, le travail d'enquête est fondamental. Chaque jour, nos équipes de recherche, réparties sur chaque continent, se rendent régulièrement sur le terrain pour enquêter sur les violations des droits humains et recueillir des témoignages et des preuves.

Alerter Ce travail d'enquête donne lieu à la publication régulière de rapports ou de communiqués. Nous disposons ainsi d'une information inédite qui permet d'alerter les médias et l'opinion publique et de formuler des recommandations. La force du collectif est un des piliers de la victoire.

Agir Nous agissons pour exercer des pressions sur les décideurs via un travail de plaidoyer associé à des campagnes qui mobilisent les militants et le public (pétitions, courriers aux autorités, messages de soutien, débats publics, rassemblements et manifestations...).

Au-delà de sa mission d'enquête et d'alerte sur les situations de violation des droits humains, Amnesty International contribue à construire, par des actions **de sensibilisation et d'éducation aux droits humains**, un monde où chaque personne connaît ses droits et peut les exercer.

L'éducation aux droits humains vise à faire **connaître, comprendre et défendre** les droits fondamentaux. Elle permet aux citoyens et citoyennes de tous âges de construire un monde plus juste et respectueux des droits humains.

Objectifs de l'EDH

L'éducation aux droits humains a pour objectif de :

- Susciter une **prise de conscience** et une **compréhension** des droits humains,
- Donner des **connaissances** et des **compétences** pour les connaître, les respecter et les défendre,
- Faire **évoluer les attitudes** et **les comportements**.

L'éducation aux droits humains s'inscrit dans la durée, **déconstruit les préjugés**, amène les personnes à **réfléchir** et **trouver des solutions** pour agir.

Elle concerne **tous types de publics** et s'inscrit dans un **processus d'apprentissage** tout au long de la vie.

Pour plus d'activités

De nombreuses ressources en Éducation aux droits humains sont disponibles dans la partie « Éduquer » de notre site internet : <https://www.amnesty.fr/education>

Pour toute question, vous pouvez nous contacter : education@amnesty.fr

LA MAISON DES JOURNALISTES ET LE DISPOSITIF RENVOYÉ SPÉCIAL

La Maison des Journalistes (MDJ) est une association loi 1901, située à Paris qui accueille et accompagne des journalistes contraints de fuir leur pays pour avoir voulu pratiquer une information libre. Il s'agit d'un lieu de résidence provisoire pour ces exilés, professionnels de l'information, un endroit pour se reconstruire, pour faire respecter la liberté d'expression et la liberté de la presse.

Renvoyé spécial

Sensibiliser l'opinion publique, notamment les jeunes, à la liberté de la presse et aux valeurs démocratiques. C'est l'objectif du programme Renvoyé spécial (RS) qui consiste à organiser des rencontres partout en France et à l'étranger, où des journalistes exilés témoignent de leur vécu et de la situation des droits humains et de l'information dans leur pays d'origine.

Pour en savoir plus sur le programme Renvoyé Spécial :

www.maisondesjournalistes.org/renvoye-special

renvoye.special@maisondesjournalistes.org - 01 40 60 04 06

ACTIVITÉ 1

VOUS AVEZ DIT « JOURNALISME » ?

► **Public**

À partir de 14 ans.

► **Nombre de participants et participantes**

Entre 8 et 30.

► **Durée**

20 minutes.

► **Objectifs pédagogiques**

- Formuler des idées associées au terme « journalisme » ;
- Commencer à réfléchir au rôle des journalistes.

► **Matériel**

Un tableau ou des grandes feuilles de papier, des marqueurs

Déroulement :

1. Demandez aux personnes participantes ce qu'évoque pour elles le terme « journalisme ». Notez au tableau l'ensemble des propositions sans reformulation.
2. Vous pouvez aider le groupe en posant quelques questions telles que : quelle définition ? À quoi est-ce que cela sert ? Comment cela se passe-t-il ? Par quel moyen ? Quelles sont les règles ? Qui fait du journalisme ? Quelles sont les conditions nécessaires ?
3. Proposez aux personnes participantes de réfléchir à une organisation de leurs propositions.

A noter :

Cette activité est une activité introductive qui vise à faire ressortir les connaissances et représentation du groupe sur la thématique proposée, avant de passer à des activités permettant la compréhension de la thématique et de ses enjeux. Il est donc vivement recommandé à la fin de la séance ou du projet pédagogique de revenir sur ces représentations formulées en début de projet afin de permettre une prise de conscience par les participants et participantes de l'évolution de leur réflexion sur le sujet donné.

ACTIVITÉ 2

LE JOURNALISME-CITOYEN, POURQUOI, COMMENT ?

► **Public**

À partir de 15 ans.

► **Nombre de participants et participantes**

Entre 8 et 30.

► **Durée**

60 minutes.

► **Objectifs pédagogiques**

- Identifier des raisons et des risques encourus par des personnes documentant ou informant.
- Comprendre ce qu'est un journaliste-citoyen ou une journaliste-citoyenne.

► **Matériel**

Impression des textes (en annexe 1) en plusieurs exemplaires.

► **Préparation**

Disposition de la salle en différents espaces de lecture.

► **À noter**

L'outil pédagogique proposé est un arpentage. L'arpentage est une méthode de lecture collective issue de la culture ouvrière (cercle ouvrier) puis réutilisée par les praticiens de l'entraînement mental pendant la Seconde Guerre Mondiale par des Résistants (autour de Dumazedier), diffusée plus largement par [Peuple et Culture](#), mouvement d'éducation populaire, à partir des années 1950.

Déroulement :

1. Chaque participant ou participante choisit un texte. Les personnes ayant choisi le même texte se rassemblent dans un même coin de la salle avec pour objectif de répondre à 3 questions :
 - 2 choses avec lesquelles vous êtes d'accord
 - 2 choses qui vous posent question
 - 1 chose que vous voulez vraiment garder en tête.
2. A l'issue d'un temps en groupe afin de répondre aux questions, chaque groupe dispose de quelques minutes pour :
 - Présenter rapidement le texte
 - Présenter ses réponses aux questions.
3. Une fois tous les groupes passés, la ou les personnes animant le grand groupe pourront s'appuyer sur ce qui a été dit pour proposer une réflexion sur les questions suivantes :
 - Quel est le métier des différentes personnes mentionnées dans les documents ? Sont-elles toutes journalistes ? Qu'est-ce qu'un journaliste-citoyen ? Quelles seraient les différences entre du journalisme et du journalisme citoyen ?
 - En quoi cette activité d'information complique le quotidien de ces personnes ? Que risquent-elles ?
 - A votre avis, pourquoi prennent-elles autant de risques pour informer sur ce qui se passe en Syrie ?
 - Connaissez-vous d'autres journalistes-citoyens ?

Aller plus loin

Un travail d'enquête complémentaire peut être mené dans le but de :

1. Rédiger une définition du journalisme-citoyen
2. Mieux comprendre les enjeux du journalisme-citoyen via des expérimentations comme :
 - l'association Reporters citoyens : « L'idée est simple : ouvrir la porte de nos métiers aux **jeunes des quartiers populaires** en leur proposant une **initiation gratuite au journalisme multimédia** sur une période de trois ans. » <https://www.reporter-citoyen.fr/>
 - le collectif Midia Ninja au Brésil, groupement de journalistes-citoyens nés pour couvrir les manifestations et relater des violences policières durant ces rassemblements. <http://america-latina.blog.lemonde.fr/2013/07/21/ninja-le-media-social-des-manifestations-au-bresil/>

3. Mieux comprendre les risques auxquels sont soumis les journalistes dans le monde via le dispositif Renvoyé Spécial de la Maison des Journalistes :

<https://www.maisondesjournalistes.org/renvoye-special/>

ACTIVITÉ 3

QUIZ SUR LE JOURNALISME

► **Public**

À partir de 14 ans.

► **Nombre de participants et participantes**

Entre 8 et 30.

► **Durée**

40 minutes.

► **Objectif pédagogique**

Ancrer les connaissances de base sur le journalisme et ses enjeux.

► **Matériel**

Le glossaire et la fiche ressource découpée en plusieurs exemplaires.

► **Préparation**

Proposez aux participants et participantes de constituer des petits groupes de 4 ou 5 personnes auxquels vous distribuerez des panneaux A, B et C, D.

Déroulement :

1. Posez une question aux personnes participantes. Après concertation, les groupes devront lever le panneau correspondant à la réponse de leur choix.

Exemple :

QUESTION 2 : Que dit l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

- A. Tous sont égaux devant la loi, sauf les journalistes.
- B. Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.
- C. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
- D. Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression.

2. Avant de donner la réponse et éventuellement quelques compléments d'information sur le sujet, les différents groupes pourront expliquer les raisons de leur choix.

ACTIVITÉ 3

QUIZ SUR LE JOURNALISME

QUESTION 1: Qui a rédigé la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

- A. L'Etat français.
- B. L'ONU, l'organisation qui rassemble tous les pays du monde.
- C. L'Union européenne (UE).
- D. Les États-Unis.

QUESTION 2 : Que dit l'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme ?

- A. Tous sont égaux devant la loi, sauf les journalistes.
- B. Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.
- C. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
- D. Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression.

QUESTION 3 : Quelle est la différence entre la « liberté de la presse » et la « liberté d'expression » ?

- A. La liberté de la presse s'applique en particulier aux médias audiovisuels et a beaucoup de limites, tandis que la liberté d'expression s'applique spécialement au dessin de presse et n'a pas de limites.
- B. La liberté de la presse s'applique à l'ensemble des moyens de diffusion de l'information écrite et des médias d'information, tandis que la liberté d'expression est un droit universel reconnu à tous les êtres humains.
- C. La liberté de la presse est typiquement française, tandis que la liberté d'expression est américaine.
- D. Il n'y a pas une véritable différence.

QUESTION 4 : Les textes déontologiques des journalistes sont fondés sur le principe :

- A. De la liberté
- B. De l'autonomie
- C. De l'indépendance
- D. De la responsabilité

QUESTION 5 : Que désigne le terme « Presse » ?

- A. Tous les médias permettant de diffuser de l'information
- B. Les journaux écrits
- C. Internet
- D. Les journaux, la télévision et la radio

QUESTION 6 : Est-ce que le droit à la liberté de la presse protège les dessinateurs ?

- A. Oui
- B. Non
- C. Cela dépend du dessin
- D. Cela dépend du dessinateur

QUESTION 7 : Depuis quand la liberté de la presse est-elle reconnue par la loi en France ?

- A. 1918
- B. 1881
- C. 1789
- D. 1515

QUESTION 8 : Pendant longtemps, la censure a été représentée sous les traits d'Anastasia. C'était :

- A. Une femme munie de grands ciseaux
- B. Une femme déchirant un journal
- C. Une femme effaçant les lettres d'un journal
- D. Une femme frappant un journaliste

QUESTION 9 : Quand un journaliste est invité à une « conférence de presse », cela veut dire que :

- A. Il est invité à un événement médiatique au cours duquel des personnalités qui font l'actualité convient des journalistes à les écouter et, le plus souvent, à leur poser des questions.
- B. Il est invité à un entretien avec quelqu'un, pour l'interroger sur ses actes, ses idées, ses projets, afin d'en publier ou diffuser le contenu.
- C. Il est tenu de travailler sur un ensemble d'informations (écrites, enregistrées, photographiées ou filmées).
- D. Il est invité à une réunion de confrères pour discuter des questions relatives à leur travail commun.

QUESTION 10 : Dans le domaine du journalisme, un canard, c'est :

- A. Un article/reportage
- B. Un journal qui était, à l'origine, spécialisé en oiseaux
- C. Un journal
- D. Une fausse information

QUESTION 11 : Chaque année, l'association Reporters sans Frontières établit un classement de l'état de la liberté de la presse dans le monde. En 2019, sur 180 pays la France était classée :

- A. 3^{ème}
- B. 14^{ème}
- C. 32^{ème}
- D. 65^{ème}

QUESTION 12 : Le sujet de la « sécurité numérique » est devenu un sujet prioritaire dans le domaine de l'information. Qu'est-ce que ça veut dire ?

- A. Les journalistes doivent toujours vérifier les informations à leur disposition, en apportant une attention particulière aux chiffres, avant de les diffuser au public
- B. Les journalistes doivent donner des statistiques et utiliser des infographies pour expliquer au mieux les phénomènes sociaux
- C. Les journalistes doivent protéger toutes les données qui concernent leurs activités via des outils technologiques de connexion en ligne et mobile
- D. Les journalistes plus fiables sont ceux qui privilégient les informations sous forme de nombres, et pas de mots

QUESTION 13 : Dans le monde, en 2018, selon le « baromètre des violations de la liberté de la presse » de Reporters sans frontières :

- A. 154 personnes ont perdu la vie dans l'exercice de leur liberté d'informer (48 journalistes, 93 journalistes citoyens et 13 collaborateurs)
- B. 84 personnes ont perdu la vie dans l'exercice de leur liberté d'informer (66 journalistes, 13 journalistes citoyens et 5 collaborateurs)
- C. 32 personnes ont perdu la vie dans l'exercice de leur liberté d'informer (4 journalistes, 27 journalistes citoyens et 2 collaborateurs)
- D. 7 personnes ont perdu la vie dans l'exercice de leur liberté d'informer (1 journaliste, 3 journalistes citoyens et 3 collaborateurs)

QUESTION 14 : En général, la situation de la liberté de la presse :

- A. S'améliore
- B. Se dégrade
- C. Ne change pas : là où il y a des problèmes, ils restent et là où il y a des libertés, elles sont bien garanties

QUESTION 15 : Selon un rapport de la Commission pour la protection des journalistes publié en décembre 2018, au cours de l'année 2018 :

- A. Au moins 9 journalistes sont / ont été détenus dans l'exercice de leur métier
- B. Pas plus de 40 journalistes sont / ont été détenus dans l'exercice de leur métier
- C. Environ 130 journalistes sont / ont été détenus dans l'exercice de leur métier
- D. Plus de 250 journalistes sont / ont été détenus dans l'exercice de leur métier

ACTIVITÉ 3

RÉPONSES QUIZ SUR LE JOURNALISME

QUESTION 1 : Qui a rédigé la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

Bonne réponse : B. L'ONU, l'organisation qui rassemble tous les pays du monde.

Adoptée le 10 décembre 1948 à Paris par les Nations unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) constitue une avancée majeure dans l'histoire de l'humanité. Pour la première fois, des droits universels applicables à tous et partout dans le monde sont reconnus par la communauté internationale. La DUDH a ensuite inspiré de nombreux textes de droit international destinés à protéger les droits humains.

QUESTION 2 : Que dit l'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme ?

Bonne réponse : D. Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression.

L'article 19 établit que : Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Source : www.un.org/fr/

QUESTION 3 : Quelle est la différence entre la « liberté de la presse » et la « liberté d'expression » ?

Bonne réponse : B. La liberté de la presse s'applique à l'ensemble des moyens de diffusion de l'information écrite et des médias d'information, tandis que la liberté d'expression est un droit universel reconnu à tous les êtres humains.

La liberté d'expression est une liberté fondamentale et est inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La liberté de la presse "consolide" la liberté d'expression pour protéger ceux dont l'expression est le métier : les journalistes. On parle même de "liberté d'informer", car cette liberté ne concerne pas seulement les journalistes de métier. Elle concerne aussi, par exemple, un blogueur (qui, souvent, n'est pas journaliste) qui informe sur des événements de son pays. Les limites de la liberté d'expression correspondent à la protection d'autres droits. L'incitation à la haine raciale, nationale, religieuse est interdite, tout comme l'appel à la violence physique ou la diffamation, la calomnie, le négationnisme, l'atteinte à la propriété intellectuelle et le secret professionnel.

Source : <http://www.monquotidien.fr/>

QUESTION 4 : Les textes déontologiques des journalistes sont fondés sur le principe :

Bonne réponse : D. de la responsabilité

Les journalistes, et les éditeurs de médias d'information dont ils dépendent, en France, ne disposent pas d'un texte déontologique de référence ; ils en ont plusieurs. Les cinq textes qui s'adressent à tout journaliste dans l'Hexagone sont :

1. la Charte d'éthique professionnelle des journalistes du SNJ (de 1918, mise à jour en 1938, puis en 2011) ;
2. la Déclaration de principe sur la conduite des journalistes de la Fédération internationale des journalistes (FIJ) de 1954, révisée en 1986 ;
3. la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes élaborée en 1971 à Munich par un collège, de syndicats principalement, international ;
4. la Charte Qualité de l'information élaborée, en 2008, à la faveur des Assises internationales du journalisme de Lille par un groupe de travail pluriel ;
5. le projet de Code de déontologie pour les journalistes proposé par le comité des onze « sages » réunis par Bruno Frappat (2009).

Les chartes et codes ne se contredisent pas car ils sont tous fondés sur le même principe de responsabilité. Ils déterminent aussi l'ensemble de son action. A ce sujet nous citons deux de ces documents : « Le droit à l'information, à la libre expression et à la critique est une des libertés fondamentales de tout être humain. De ce droit du public à connaître les faits et les opinions procède l'ensemble des devoirs et des droits des journalistes » (Déclaration de Munich) ; « Le droit à l'information est une liberté fondamentale de tout être humain, comme le droit à la critique et à la libre expression [...]. Le droit du public à une information de qualité fonde la légitimité du travail des journalistes [...] » (Charte Qualité). Elles indiquent également que le journaliste est responsable de ses écrits et doit les assumer entièrement, même s'il écrit sous couvert d'anonymat ou sous un pseudonyme.

Source : <http://www.cahiersdujournalisme.net>

QUESTION 5 : Que désigne le terme « Presse » ?

Bonne réponse : A. Tous les médias permettant de diffuser de l'information

La « presse » est un terme générique qui regroupe tous les moyens disponibles pour transmettre de l'information. Elle peut être généraliste (parler de tout) ou spécialisée dans un domaine (sport, mode, culture, etc).

Source : <https://fr.rsf.org/>

QUESTION 6 : Est-ce que le droit à la liberté de la presse protège les dessinateurs et dessinatrices de presse de la même manière que les journalistes ?

Bonne réponse : A. Oui

La presse signifie tous les moyens de diffuser l'information et un dessinateur ou une dessinatrice de presse diffuse l'information à travers ses dessins. Son but est de commenter le plus simplement du monde une actualité parfois complexe avec un angle de vue et un trait d'humour.

Source : <http://www.cahiersdujournalisme.net/>

QUESTION 7 : Depuis quand la liberté de la presse est-elle reconnue par la loi en France ?

Bonne réponse : B. 1881

La presse a joué un rôle important dans les mouvements de contestation de la monarchie. La mise en place, en 1870, d'un régime démocratique, la IIIe République, va rapidement déboucher sur l'établissement d'une loi qui fonde la liberté de la presse en France. La loi du 29 juillet 1881 stipule dans son article 1 que « l'imprimerie et la librairie sont libres ». Cette loi est toujours en vigueur aujourd'hui.

Source : <https://freedomhouse.org>

QUESTION 8 : Pendant longtemps, la censure a été représentée sous les traits d'Anastasia. C'était :

Bonne réponse : A. Une femme munie de grands ciseaux

Anastasia est un dessin d'André Gill (pseudonyme de Louis-Alexandre Gosset de Guines, 1840-1885), l'un des plus célèbres dessinateurs de presse du XIXe siècle. André Gill semble avoir fait la première représentation humaine de la censure : Madame Anastasia, créature revêche armée de ciseaux géants. Symbole de la nuit, la chouette qui l'accompagne évoque les croyances les plus obscures. Si l'on retrouve déjà dans des illustrations antérieures un personnage porteur de longs ciseaux, c'est dans les années 1870 que le personnage d'Anastasia s'installe réellement dans les journaux.

Source : <http://expositions.bnf.fr/>

QUESTION 9 : Quand un journaliste est invité à une « conférence de presse », cela veut dire que :

Bonne réponse : A. Il est invité à un événement médiatique au cours duquel des personnalités qui font l'actualité convient des journalistes à les écouter et, le plus souvent, à leur poser des questions.

Quand la conférence est tenue conjointement par plusieurs personnalités, on parle de « conférence de presse commune ». La conférence de presse cible les journalistes, blogueurs et tous les influenceurs du web aptes à diffuser une information fiable autour d'une actualité. Ces informations peuvent concerner une personnalité, une institution, une entreprise, une marque. L'objectif pour le conférencier se rapporte donc à divulguer une information assez pertinente pour qu'elle soit digne d'être relayée dans les médias. La conférence de presse se distingue de la conférence de rédaction, c'est-à-dire une réunion de travail au cours de laquelle les journalistes d'un média se rassemblent pour parler et décider du traitement qu'ils vont apporter à l'actualité.

Source : <https://fr.wikipedia.org>

QUESTION 10 : Dans le domaine du journalisme, un canard, c'est :

Bonne réponse : C. Un journal

Le terme « canard » désigne un journal. Ce terme est né au XVIIIe siècle, mais a une origine plus ancienne. En effet, dès le XIIIe siècle, le nom de cet animal, qu'on imagine cancaner bruyamment à tort et à travers, était utilisé pour désigner les personnes trop bavardes. Le terme a ensuite été repris dans l'expression (aujourd'hui disparue) « répandre un canard », qui signifiait alors raconter un mensonge ou berner une personne. Dans cette logique, « canard » a servi à désigner les modestes bulletins d'information distribués dans la rue aux XVIIIe et XIXe siècles. Le terme « canard » a été ensuite utilisé pour faire référence à des journaux peu crédibles, puis à la presse en général.

Source : www.cnews.fr

QUESTION 11 : Chaque année, l'association Reporters sans Frontières établit un classement de l'état de la liberté de la presse dans le monde. En 2019, sur 180 pays la France était classée :

Bonne réponse : C. 32^{ème}

En France, l'année 2018 a vu le nombre des attaques et des pressions contre les médias d'information et contre les journalistes croître dangereusement. Insultés, menacés, agressés, voire blessés par des manifestants ou par les balles de défense des forces de l'ordre, des journalistes ont été confrontés pendant le mouvement des Gilets jaunes en novembre 2018 à un niveau de violence inédit en France. Mécontents de la couverture du mouvement, certains groupes de Gilets jaunes ont cherché à bloquer des imprimeries pour empêcher la distribution de médias.

Adoptée en juin 2018, la loi sur le secret des affaires a prévu une exception journalistique. Néanmoins, dans l'enquête des "Implants files", des journalistes se sont vus refuser l'accès à des documents. Le groupe Bolloré a multiplié les procédures judiciaires abusives, dites « procédures bâillons » - quitte à les abandonner en cours de route - et en a fait une mesure de rétorsion automatique contre les journalistes d'investigation dès lors qu'étaient évoquées publiquement certaines de ses activités. Si la critique des médias est toujours légitime, elle a parfois été supplantée par la mise en cause haineuse du travail des médias d'information (mediabashing) de la

part de personnalités politiques. En témoignent les propos irresponsables tenus à plusieurs reprises par le leader de la France insoumise à l'égard des journalistes.

En France non plus, les journalistes n'échappent pas au harcèlement en ligne et deviennent une cible privilégiée des trolls en tout genre dissimulés derrière leurs écrans et leurs pseudos. Pour lutter contre la désinformation massive et délibérée en période électorale, le gouvernement a fait voter une loi sur les « manipulations de l'information ». Certains mécanismes comme le référé judiciaire ont été largement critiqués car extrêmement difficiles à mettre en pratique, et le cas échéant contre-productifs.

QUESTION 12 : Le sujet de la « sécurité numérique » est devenu un sujet prioritaire dans le domaine de l'information. Qu'est-ce que ça veut dire ?

Bonne réponse : C. Les journalistes doivent protéger toutes les données qui concernent leurs activités via des outils technologiques de connexion en ligne et mobile.

Les journalistes doivent non seulement se protéger eux-mêmes, mais aussi leurs sources en restant au courant des dernières actualités de la sécurité numérique et des menaces tels que le piratage, le phishing et la surveillance. Les journalistes doivent tenir compte des informations dont ils sont responsables et de ce qui pourrait arriver si elles tombaient entre de mauvaises mains. Ils doivent prendre des mesures pour défendre leurs comptes, dispositifs, communications, et activités en ligne.

Source : <https://cpj.org>

QUESTION 13 : Dans le monde, en 2018, selon le « baromètre des violations de la liberté de la presse » de Reporters sans frontières :

Bonne réponse : B. 84 personnes ont perdu la vie dans l'exercice de leur liberté d'informer (66 journalistes, 13 journalistes citoyens et 5 collaborateurs)

Source : <https://rsf.org/fr/barometre>

QUESTION 14 : En général, la situation de la liberté de la presse :

Bonne réponse : B. Se dégrade.

En 2018, Freedom House a enregistré la 13e année consécutive de déclin de la liberté dans le monde. Le renversement a touché plusieurs pays, des démocraties anciennes comme les États-Unis aux régimes autoritaires consolidés comme la Chine et la Russie. La tendance au déclin est encore faible comparée aux gains de la fin du XXème siècle, mais elle est constante et inquiétante. La démocratie est en recul.

Source : <https://freedomhouse.org/>

QUESTION 15 : Selon un rapport de la Commission pour la protection des journalistes publié en décembre 2018, au cours de l'année 2018 :

Bonne réponse : D. Plus de 250 journalistes sont / ont été détenus dans l'exercice de leur métier

Pour la troisième année consécutive, au moins 251 journalistes sont emprisonnés dans le monde, ce qui suggère que l'approche autoritaire de la couverture d'informations est plus qu'un pic temporaire. La Chine, l'Égypte et l'Arabie saoudite ont emprisonné plus de journalistes qu'en 2017 et la Turquie est restée le pire prisonnier du monde pour les journalistes et les personnes militantes et défenseurs de la liberté d'information.

La majorité des personnes emprisonnées dans le monde - 70% - font face à des accusations contre l'État, telles que celle d'appartenir à des groupes considérés comme des organisations terroristes. Le nombre de personnes emprisonnées pour de fausses nouvelles est passé à 28 dans le monde, contre neuf il y a deux ans à peine. L'Égypte a emprisonné le plus grand nombre de journalistes accusés de fausses informations (19), suivie du Cameroun (quatre), du Rwanda (trois) et d'un en Chine et au Maroc. Cette augmentation s'inscrit dans une rhétorique mondiale accrue sur les «fausses nouvelles», dont le président américain Donald Trump est la voix principale.

Source : <https://cpj.org>

ACTIVITÉ 4

VOIR POUR COMPRENDRE LES RÉFUGIÉS

► **Public**

À partir de 14 ans.

► **Nombre de participants et participantes**

Entre 8 et 30.

► **Durée**

40 minutes.

► **Objectifs pédagogiques**

- Comprendre les définitions clés sur les personnes migrantes - réfugiées
- Identifier quelques enjeux de l'accueil des personnes migrantes - réfugiées.

► **Matériel**

Le glossaire, un vidéoprojecteur, un ordinateur, un système de sonorisation, la [vidéo Voir Pour Comprendre Les réfugiés](https://we.tl/t-K6IdbUGAE3) (lien de téléchargement : <https://we.tl/t-K6IdbUGAE3>)

► **Préparation**

Installation du matériel pour projeter le film

Déroulement :

1. Regardez la vidéo Voir Pour Comprendre Les Réfugiés.

2. Éléments de discussion :

- **Sur les définitions :** quelle est la différence entre une personne migrante et une personne réfugiée ? Qu'est-ce que le droit d'asile ? Quelles personnes sont concernées par ce droit ? Qu'est-ce qu'un droit universel ? Qu'est-ce qu'un droit inconditionnel ?
- **La responsabilité des États :** quelles sont les obligations des États envers les personnes demandant l'asile ? Quelles sont les obligations des États envers les personnes réfugiées ? Les États respectent-ils leurs obligations ? Par quels moyens se défont-ils de leurs obligations ? (-> amalgames, mauvaise volonté et politiques de dissuasion)
- **La situation des personnes migrantes – réfugiées :** Qu'est-ce qui différencie une personne cherchant l'asile, une personne demandant l'asile et une personne réfugiée ? De quoi sont victimes les personnes cherchant asile ? De quoi sont victimes les personnes réfugiées ?

ACTIVITÉ 5

LA VIE DANS UN NOUVEAU PAYS

► **Public**

À partir de 14 ans.

► **Nombre de participants et participantes**

Entre 8 et 30.

► **Durée**

70 minutes.

► **Objectifs pédagogiques**

- Comprendre ce qu'implique de vivre dans un pays étranger ;
- Se mettre dans la situation de personnes fraîchement arrivées dans un pays.

► **Matériel**

Les fiches supports et les textes imprimés en suffisamment d'exemplaires.

► **Préparation**

Installez des rangées de chaises avec un espace de « scène » devant.

Déroulement :

1. Demandez aux personnes participantes ce qu'ils ou elles imaginent de l'arrivée dans un pays après avoir fui le leur. Vous pourrez accompagner le groupe avec quelques questions telles que : Quelle est la première chose que je fais en posant le pied dans un autre pays ? Quelles sont mes priorités ? Qu'est-ce qui pourrait me déboussoler ? En termes de pratique ou de culture ? En termes de droits humains ?

2. Demandez aux participantes et participants de se répartir en groupe de 3 ou 4 personnes. Expliquez-leur que chaque groupe se verra attribuer la situation d'une personne journaliste arrivée en France et devra répondre à un certain nombre de questions concernant sa situation. Chaque groupe devra ensuite préparer une restitution sous une forme artistique : saynète, chanson, poème, etc d'une durée de 5 minutes maximum.

3. Chaque groupe passera devant les autres pour proposer une restitution. Une discussion pourra s'engager avec l'ensemble du groupe sur les difficultés rencontrées par la ou les personne(s) et la manière dont il serait possible de réduire ces difficultés.

ACTIVITÉ 5

FICHE SUPPORT : LA VIE DANS UN NOUVEAU PAYS

Comment s'appelle(nt) la ou les personne(s) présente(s) dans le texte ?

De quel pays vient la personne ayant migré ?

Comment est-elle arrivée ?

Pourquoi est-elle partie ?

Quelles difficultés a-t-elle rencontrées en arrivant ?

Citez deux choses qui vous semblent très importantes dans le parcours de cette personne :

ACTIVITÉ 5

LES TEXTES : LA VIE DANS UN NOUVEAU PAYS

Texte 1 : Adieu père, amis...

Texte : Ani Al Zeitani (Syrie)
Photographies : Stuart Franklin

Journal D'ici (annexe 2) pages 6 à 11.

Texte 2 : Suis-je vraiment sortie de prison ?

Texte : Rowaida Kanaan (Syrie)
Photographies : Richard Kalvar

Journal D'ici (annexe 2) pages 12 à 15.

Texte 3 : Pas programmées pour être des nounous

Texte : Maria Kuandika (Rwanda)
Photographies : Cristina De Middel

Journal D'ici (annexe 2) pages 22 à 29.

Texte 4 : Monologue du sans-abri

Texte : Hassanein Neamah (Irak)
Photographies : Gueorgui Pinkhassov

Journal D'ici (annexe 2) pages 32 à 37.

ACTIVITÉ 6

LA VOIX DES PERSONNES MIGRANTES - RÉFUGIÉES

► Public

À partir de 12 ans.

► Nombre de participants et participantes

À partir de 2 personnes.

► Durée

À définir selon l'objectif.

► Objectifs pédagogiques

- Donner la parole à des personnes migrantes et/ou réfugiées de son entourage ;
- Concevoir les contenus d'une exposition mêlant textes et photographie.

► Matériel

Feuilles, stylos, ordinateurs, appareils photo ou téléphones

► Préparation

- Un travail de compréhension des enjeux des personnes migrantes – réfugiées ;
- Une visite ou une lecture de l'exposition D'ici, réalisée par la Maison des journalistes et Magnum (annexe 2)

Déroulement :

1. Définir le cadre :

Expliquez au groupe que l'objectif va être de réaliser une exposition.

Sont à définir :

- Le public à qui s'adresse cette exposition ;
- Les objectifs de cette exposition vis-à-vis de ce public ;
- Le lieu où celle-ci sera exposée et les demandes d'autorisation éventuelles ;
- La durée de l'exposition ;
- La date d'inauguration ;
- Les éventuels besoins en termes de communication ;
- Etc.

2. Organisation du travail :

Des binômes de travail sont formés dans le but de réaliser cette exposition. Au sein de chaque binôme, une personne sera en charge des illustrations et une autre sera en charge du texte à rédiger. Expliquez à chaque binôme qu'il devra s'entretenir avec une personne ayant migré (étant réfugiée) et qu'avec cette personne, ils devront rédiger un texte (article, poème, dialogue, etc) relatant un ou plusieurs thèmes propres à son parcours de migration.

3. Préparer la rencontre :

Chaque binôme, à l'aide de la fiche support devra réfléchir à :

- Une personne à interviewer (famille, ami ou amie, membre d'une association, d'un foyer de travailleurs, etc)
- Une liste de questions à poser à la personne interviewée.

À noter : ne pas oublier une question demandant l'autorisation d'utiliser le récit et les images prises, précisant le cadre dans lequel cette utilisation sera réalisée.

4. Illustrer la rencontre

La personne en charge de l'illustration, en lien avec son ou sa binôme et en pleine collaboration avec la personne interviewée, devra illustrer cette rencontre ou le texte déjà réalisé par des photos, dessins, collage ou autre format visuel de son choix.

5. Organiser l'exposition

Plusieurs groupes de travail pourront être constitués dans le but de préparer l'organisation de celle-ci :

- Communication
- Inauguration
- Installation de l'exposition
- Visites éventuelles
- Etc.

AUTRES ACTIVITÉS SUR LES PERSONNES MIGRANTES ET RÉFUGIÉES À TROUVER SUR LE SITE D'AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

Parler des personnes réfugiées et migrantes

Qu'est-ce que migrer ? Pourquoi migre-t-on ? Quelles sont les grandes définitions à connaître sur les personnes migrantes et réfugiées ? Qu'entend-on par « migrations économiques » ? Ce livret vous propose 5 activités visant à faciliter la compréhension des enjeux liés aux personnes migrantes et réfugiées.

Lien : https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2F1e4cc227-dcb3-444e-9040-05bee94f057a_livret-activites-pe%C2%81dagogiques_m%28u%29e_parler-des-migrants-et-refugies_vf.pdf

Et si c'était toi ? Les routes de l'exil

Il s'agit d'une activité pédagogique pour les éducateurs et/ou enseignants souhaitant approfondir les connaissances de leurs publics sur le sujet de l'exil. Le but est de faire réfléchir les participants aux enjeux de l'exil et aux choix (ou aux non-choix) que doivent faire les réfugiés pour atteindre l'Europe. Ainsi, l'animateur ne donnera pas toutes les informations avant le début de l'activité pour laisser la place à la réflexion.

Lien : https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2F027fd91b-3dca-4f2b-9eb1-7e6c8a5cbc98_activite-pedagogique-les-routes-exil.pdf

Les chemins de l'exil. Sensibiliser aux droits des migrants

Vous trouverez, dans ce livret, adressé à tous les personnes actrices de l'éducation des jeunes, des informations actualisées, des exemples concrets et des pistes pédagogiques pour sur la thématique des réfugiés.

https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2Fc2dee468-7a21-41ea-afc1-76890f686dbc_dossier-pedagogique-les-chemins-exil.pdf

Exposition « Accueillons les réfugiés »

L'exposition présente la situation des réfugiés dans le monde et en France ainsi que les solutions qu'Amnesty International propose pour que les droits des réfugiés soient respectés.

Lien : <https://www.amnesty.fr/exposition-accueillons-le-refugies>

AUTRES ACTIVITÉS SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LE JOURNALISME À TROUVER SUR LE SITE D'AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

Zoom sur la liberté d'expression par l'analyse de dessins de presse

Cette activité propose, via une analyse de dessins de presse fournis par [Cartooning for Peace](#) et d'une fiche support, d'identifier les enjeux de la défense des libertés et de repérer les conséquences d'un nonaccès aux droits liés à la liberté d'expression.

Lien vers le déroulé d'activité (p. 27) :

https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2F25451888-dd95-4a65-945c-d9c6a9656e66_web_livretpedagogique_droitshumains_dudh.pdf

Lien vers les supports d'activité (Fiche 11 p. 140):

https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2F298cd92b-2165-4d0b-ad29-c8baab27dd8a_fichessupport-livretpedagogique-droitshumains-dudh.pdf

À la barre

Cette activité propose de travailler sur des situations de deux personnes (une journaliste et un dessinateur de presse) ayant été empêchées d'exercer leur activité. Le but est d'identifier les enjeux de la production d'informations et de comprendre les risques encourus par ces personnes dans le monde.

Lien : https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2Fa7fe6fdf-88de-4a32-9f51-498fb55bc948_activite-pedagogique_a_la_barre-2019.pdf

Les discours toxiques envers les personnes réfugiées

Les discours qui contribuent à stigmatiser et alimenter l'hostilité envers certains individus ou groupes d'individus se généralisent et se normalisent, en ligne comme hors ligne. Qu'ils relèvent ou non du droit à la liberté d'expression, ces discours s'avèrent toxiques et impactent en premier lieu les personnes qu'ils visent directement. Ce livret pédagogique vous propose des activités autour de la lutte contre les discours toxiques qui ciblent particulièrement les personnes réfugiées.

Lien : <https://www.amnesty.fr/eduquer-a-la-lutte-contre-les-discours-toxiques>

L'accueil des personnes réfugiées dans la presse et les médias

Cette activité pédagogique propose de travailler sur les informations fournies dans la presse et les médias sur l'accueil des personnes réfugiées, et vise à accompagner le décryptage des médias et à faire prendre conscience que les mots et les images peuvent influencer notre perception de l'information et renforcer certains stéréotypes et préjugés.

Lien : https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2F69bbd929-833d-4bc1-8e22-afca88b8fab5_activite-pedagogique-accueil-refugies-presse-medias.pdf

SITOGRAPHIE

- **Amnesty International France** : www.amnesty.fr/
- **La Maison des journalistes** : <https://www.maisondesjournalistes.org/>
- **Magnum Photos** : <https://www.magnumphotos.com/>
- **L'exposition D'ici (annexe 2)**: <https://www.maisondesjournalistes.org/dici-la-mdj-sassocie-a-magnum-photos-pour-celebrer-la-liberte-de-la-presse/>

Personnes migrantes – réfugiées :

- **Cimade** : www.lacimade.org
- **France Terre d'Asile** : www.france-terre-asile.org
- **Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE)** : www.ecre.org
- **Forum réfugiés** : www.forumrefugies.org
- **OFPRA** : www.ofpra.gouv.fr
- **Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés** : www.unhcr.org
- **Coordination française pour le droit d'asile** : www.cfda.rezo.net
- **Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers** : www.anafe.org

Journalistes :

- **Reporters sans frontières** : <https://rsf.org/>
- **Comité pour la protection des journalistes** : <https://cpj.org/fr/>
- **Cartooning for Peace** : <https://www.cartooningforpeace.org/>

Annexe 1 : Arpentage sur le journalisme citoyen

Texte 1 : « Syrie Alep en ligne » Par Peggy Bruguière (texte), correspondance à Gaziantep, le 10.05.2017

Notre journaliste a partagé avec trois Syriens, via Skype et Whatsapp, la chute d'Alep-Est.

Fin 2016, les messages et images des habitants d'Alep-Est ont surgi sur nos écrans et les réseaux sociaux. Avec leur téléphone portable et une connexion Internet laborieuse, des Alépins ont bataillé jusqu'au bout pour raconter l'écrasement de leur ville. Parmi eux, Yasser et Modar, héros discrets des hôpitaux. Et Najem, enseignant dans les campagnes environnantes. Pour comprendre ce qu'il leur arrivait, installée à Gaziantep du côté turc de la frontière, je les ai suivis, écoutés et questionnés, jour après jour, pendant qu'Alep tombait aux mains de Bachar al-Assad.

11 octobre 2016

— *T'es là ?*

— *Pardon. J'étais très occupé aujourd'hui.*

— *C'est pas grave.*

— *Je suis vraiment désolé de ne pas t'avoir répondu plus tôt.*

— *C'est pas grave Modar.*

Modar est souvent désolé. Ce jour-là, il répond à un message sur trois. « *C'est horrible depuis ce matin. Je pars à l'hôpital, je n'aurai pas de réseau mais je t'expliquerai* ». Plus tard, il m'envoie une vidéo : un enfant allongé sur un brancard, les jambes plâtrées jusqu'au bassin et les avant-bras perfusés. La voix de Modar commente lentement sans s'arrêter :

« *La mère du petit est morte, son frère et son père sont sous les ruines. La maison du petit garçon s'est écroulée sous une bombe tombée du ciel, c'était hier à al-Fardous (quartier d'Alep-Est ndlr)* ». Puis Modar montre des radiographies : l'enfant a trois fractures. « *Ce petit attend son tour pour l'opération. Mais comme son pronostic vital n'est pas engagé, il n'est plus prioritaire* ».

Modar a 29 ans. En 2015, il obtient son diplôme d'infirmier et suit des cours d'anglais à l'Institute of language studies à Alep-Est. Après trois mois de siège, Modar commence à filmer son quotidien : les blessés, les morts, les enfants, les vieux, leurs jambes déchirées, les bras écrasés, ceux qu'ils croisent, couchés à même le sol, à l'hôpital, et ceux dont il s'occupe personnellement. Comme le petit aux jambes fracturées.

Modar filme le sol quand il marche ou se met à courir. Sa manière de filmer n'est jamais brusque, il décrit très précisément ce qu'il voit : « *ici, l'immeuble est coupé en deux* », « *au*

loin là-bas, un baril approche », suivi de plusieurs : « *Allah Akbhar* ». Modar est musulman, il implore la protection de Dieu lorsque le baril tombe et explose devant son téléphone. Ses commentaires décrivent des évidences, mais il a raison de dire ce qu'il voit et filme. Après tout, il n'est ni journaliste ni cameraman.

Najem non plus n'est pas cameraman. Professeur d'anglais dans la province Sud d'Alep, il a appris à photographier et à filmer pour attirer l'attention des journalistes étrangers sur sa région. Le régime syrien et son allié russe pilonnent Alep, mais selon Najem, quand ils en auront terminé avec la ville assiégée, les bombardiers s'occuperont de sa province.

15 octobre 2016

« *Enchanté. Je sais que les Français préfèrent parler en français* », me lance Najem, 29 ans, quand nous discutons pour la première fois – en anglais – par messagerie Whatsapp. Sa photo de profil montre quatre jeunes enfants faisant le signe de la victoire en direction du soleil. Ils marchent sur des rails. En arrière-plan, on remarque une ancienne gare : « *Je rends souvent visite à ces déplacés d'Alep, et j'avais remarqué des mots écrits en français sur les murs du bâtiment* », m'explique Najem. Il s'agit bien d'une gare désaffectée. Elle a été construite à l'époque de la Syrie mandataire, quand la France administrait le territoire entre 1920 et 1946.

« *J'espère qu'aujourd'hui la France est comme avant. Forte, et non faible* ». Ce n'est pas une question, je préfère donc botter en touche : « Et ces enfants, ils sont là depuis quand ? ».

Ce campement se situe sur la route de l'école primaire. Il y passe ses matinées, puis consacre ses après-midis à l'institut pour adultes qu'il dirige depuis juin 2016 : « Je suis le seul à parler anglais dans cette campagne », me répète-t-il en permanence.

Najem a quitté Alep en 2011 lorsque que les premières manifestations de rues furent réprimées par le régime. Le jeune diplômé en littérature anglaise veut retourner dans sa campagne d'origine pour enseigner. La province Sud est pauvre, sous-éduquée, et rares sont les enfants qui continuent l'école après le primaire, faute de structures et parce qu'il faut aider les parents agriculteurs. Son institut permet à des adultes de 18 à 35 ans de rattraper leur retard. Ils sont 150, autant d'hommes que de femmes. Son établissement manque de chauffage, d'imprimantes, de papier, de tableaux et de rétroprojecteurs. Najem ne perçoit aucun salaire. Pour ses élèves, il décide de tenir le coup : les examens sont en février.

1 décembre 2016

« *J'ai demandé à un enfant dans la rue : pourquoi tu veux partir ? Pourquoi tu veux quitter ta maison ? Le petit m'a répondu : "je veux manger des pommes de terre"* ».

Yasser me rapporte ces mots le 1er décembre. Cela fait longtemps qu'il n'y a plus de patates en ville. Mais depuis six jours, tenaillés par la faim et la peur, des habitants tentent de fuir. Le 26 novembre, les forces syriennes et les milices alliées ont fait une percée par le nord

d'Alep-Est. Pour échapper aux exactions, de nombreux civils décident de se rendre à Alep-Ouest, contrôlée par les forces du régime syrien, d'autres cherchent refuge dans les quartiers sud de la ville, là où réside Yasser.

Yasser est administrateur à l'hôpital. Il est chargé de répertorier les besoins en places, en soins et en médicaments. Autant dire qu'il ne chôme pas. Quand son hôpital clandestin, le renommé M2 1, est bombardé fin septembre, Yasser poursuit ses tâches dans un autre, au M3. Et quand son propre immeuble s'écroule en décembre, il envoie sa femme à Alep-Ouest chez ses parents. Ghufran en est à son huitième mois de grossesse, le danger à Alep-Est est trop grand, estime Yasser.

Mais pour lui, hors de question de fuir les hôpitaux et de se rendre à l'Ouest, côté loyaliste : sa profession fait de lui un « Wanted ». Et ses contacts avec les médias syriens et étrangers pourraient signer son arrêt de mort.

5 décembre 2016

Après plusieurs nuits blanches à l'hôpital, Yasser s'interroge :

— *Je voudrais te demander quelque chose.*

— *Oui ?*

— *J'ai entendu dire qu'aujourd'hui il y avait un convoi pour permettre aux journalistes-citoyens de partir. Ce matin à 9 heures. Si c'est vrai, penses-tu que c'est safe ? Un bus passe dans le quartier dans une heure, je ne sais pas si je monte dedans, t'en penses quoi, toi ?*

Quand il pose cette question, Yasser a forcément entendu avant moi ces témoignages sur les disparitions d'habitants à mesure que les forces de Bachar al-Assad progressent dans la ville. Tous les opposants connaissent la haine du régime à l'encontre des journalistes syriens, qu'ils soient « citoyens » ou professionnels.

En fait, Yasser est sonné, incapable de réfléchir, de démêler le vrai du faux des rumeurs qui se répandent en ville. Il n'est pas seul, d'autres me confieront « perdre la tête », envisageant même de tuer femme et enfants plutôt que de les imaginer enlevés par leurs ennemis, ou exécutés.

Je réponds à Yasser : « *Non, ne monte pas dans ce bus* ».

28 novembre 2016

Modar ne répond plus. C'est l'un de ses amis qui donne l'alerte par Whatsapp : Modar vient d'apprendre la mort de son père et son frère. L'armée syrienne et les milices progressent dans Alep-Est. Les bombardiers russes et syriens accompagnent sans faiblir cette avancée éclair. Le père et le frère de Modar ont été tués par un baril, à moins de trois heures

d'intervalle. Les trois hommes de la famille s'activaient dans les rues, chacun de son côté, à la recherche d'une maison pour mettre leurs parents à l'abri.

La perte d'un proche est fréquente dans les familles syriennes. En 2012, Bushra, l'une des trois sœurs de Modar, est morte dans le bombardement de l'hôpital où elle était infirmière. En 2015, une autre sœur est emprisonnée six mois par le régime. Modar reste sans nouvelles d'un de ses cinq frères, un médecin disparu depuis plusieurs semaines. La mort est courante, mais la famille Shekho pensait avoir déjà payé son tribut.

Modar poste sur sa page Facebook des prières endeuillées. Il remplace la photo de son profil par un double portrait, de son père Abdulilah et de son frère Mohamad. J'envoie un mot de condoléances et apprends, par l'un de ses amis, que Modar écourte son deuil pour reprendre son travail à l'hôpital.

16 décembre 2016

Je reçois une vidéo de Modar. Il s'est filmé sur le parking « d'évacuation » où les Alépins se pressent pour monter dans un bus qui les conduit en zone rebelle. Modar est rasé de près, soigneusement peigné. Il déplace son mobile de droite à gauche.

« Ce sont nos dernières minutes dans notre ville assiégée. Ici, on voit la foule qui attend les bus verts, là on peut voir que la liberté coûte cher », termine-t-il en filmant une rue en ruine.

16 décembre 2016

Yasser quitte également Alep. L'évacuation a officiellement débuté la veille. Privilégié par rapport à la majorité des déplacés, il quitte sa ville en voiture avec des amis de l'hôpital. Après eux, plus personne ne sortira d'Alep-Est en convoi privé. Les files de véhicules immobilisés bien avant la sortie de la ville, ont forcé beaucoup d'assiégés à abandonner cette idée, pour attendre une place dans un bus.

Il y a six kilomètres entre la sortie d'Alep-Est et Ramousseh, le dernier quartier sous contrôle des rebelles, après une zone militaire à traverser. En véhicule privé, les checkpoints s'avèrent relativement peu contraignants : entassés dans leur pick-up, Yasser et ses 19 comparses roulent une heure. Il en faudra dix en moyenne pour chaque bus. Alors oui, Yasser est un évacué « *chanceux* ».

Le trajet le marque profondément. *« À chaque checkpoint, les soldats nous insultaient : et pourquoi vous ne nous laisseriez pas vos femmes ? C'est ça qu'ils disaient »,* me raconte Yasser en arrivant dans la province ouest d'Alep. Il me dit aussi qu'il a entendu des « *mots vulgaires* » qu'il ne me rapporte pas, ne sachant pas les traduire en anglais peut-être, par pudeur sûrement.

16 décembre 2016 - 17 janvier 2017

Les premiers jours, Yasser vit à droite et à gauche, puis dégote un petit logement pour lui et sa femme Ghufran, qu'il fait venir d'Alep-Ouest. Nous sommes début janvier, l'accouchement est prévu dans un mois et le futur papa veut à tout prix être en Turquie pour la naissance. Plusieurs de ses amis sont arrivés de l'autre côté de la frontière, alors pourquoi pas lui ? La recherche du bon plan est laborieuse jusqu'au jour où il semble, pour la première fois, à peu près certain de son coup.

Cet échange de messages commence le 15 janvier dans l'après-midi.

— *J'ai parlé à un passeur. On part demain soir.*

— *Est-il de confiance ?*

— *Il n'y a pas de passeur de confiance.*

— *C'est combien ?*

— *300 dollars par personne*

— *Il a dit qu'il n'y avait qu'une heure de marche.*

Impossible de juger de la fiabilité de l'offre. D'autres rapportent des prix plus élevés, jusqu'à 800 dollars par personne, avec un trajet en voiture et à pied pour la montagne. Le paiement doit se faire uniquement une fois sur le sol turc. C'est la règle numéro un, mais elle ne garantit pas un passage réussi.

16 janvier - fin d'après midi

— *Alors ?*

— *Je suis dans la maison du passeur. On attend ici jusqu'à ce soir.*

— *Ok.*

— *La connexion est mauvaise. Et puis il fait trop froid.*

— *Bon. Dis-toi qu'il n'y a qu'une heure de marche.*

— *C'est ce que le passeur a dit. Il dit aussi qu'il est possible qu'on soit arrêtés.*

— *Je peux t'appeler ?*

— *Non il y a trop de gens autour de moi.*

— *Ok.*

16 janvier - 23H

— *Ok ?*

— *Non. Le passeur a dit qu'on devait attendre le brouillard avant de commencer à marcher.*

— *Bon, ne prenez pas de risques.*

— *Si ça plante, on retentera.*

17 janvier — 8H

— *Salut Peggy. On n'a pas pu traverser. Le bateau n'a pas démarré.*

— *Le bateau ?*

Il y a des petites rivières à certains endroits de la frontière turco-syrienne. Les passeurs songent à les emprunter pour écourter le trajet à pied. L'idée est brillante, sauf lorsque la barque est trop légère pour 20 personnes ou quand le moteur ne démarre pas. Yasser et sa femme rentrent à la maison, leur argent en poche, pétris de peur et transis de froid.

7 janvier 2017

Difficile d'attirer l'attention sur la région au sud d'Alep, alors que Bachar al-Assad vient de reprendre la deuxième ville du pays.

Le quotidien est dur pour Najem : « *Tu te rends compte, j'ai seulement 150 dollars d'économies, et tout le monde se fout de ce qu'il se passe à la campagne !* ». Pourtant l'enseignant ne se décourage pas, et me demande souvent : « *Tu connais des organisations humanitaires qui accepteraient de parrainer une école ? Je prépare un petit diaporama à leur présenter. Mais je n'ai pas d'appareil photo, j'utilise celui d'un ami* ».

Najem collabore également avec Shahba Press, un média syrien anti-gouvernemental. Il s'occupe de la version anglaise du site, édite et traduit les vidéos et articles envoyés par les correspondants basés aux quatre coins de la Syrie. En février, Najem devient lui aussi correspondant.

15 février 2017

C'est la période des examens à l'institut, sept matières sont à valider, cela mérite bien une vidéo. Najem filme ses étudiants qui planchent sur leurs copies. Sur la page Facebook de Shahba Press, au milieu des tristes nouvelles du pays, sa vidéo recueille des dizaines de messages d'encouragement.

14 janvier 2017

Je rencontre Modar à Gaziantep. Il est fier de me faire visiter son appartement, un petit trois pièces qu'il loue, pour lui et sa femme, 150 euros par mois. Après un dîner gargantuesque, il me confie les détails épiques de leur traversée de la frontière. L'infirmier d'Alep-Est est très mince, mais il a plutôt bonne mine. Nous enchaînons les cigarettes, il sourit sans cesse et se couvre la bouche quand il rit. Modar se remémore les derniers mois de l'année passée. Il ne pense qu'à une chose, trouver un travail. Nous améliorons son CV en anglais, la candidature d'un infirmier bilingue arabe ayant fait ses armes à Alep-Est devrait intéresser des ONG du sud de la Turquie.

16 février 2017

Modar a cruellement besoin d'argent. Il perd patience et décide d'aller à Istanbul pour travailler dans le restaurant de sa belle-famille. Il prépare des kunefe, un dessert syrien à base de fromage, de poudre de noix, d'amandes et de cheveux d'anges grillés au sirop de sucre. Tous les jours, de midi à minuit, l'infirmier est en cuisine.

Après plusieurs semaines, Modar m'avoue qu'il s'ennuie : « *Je vais reprendre mes recherches de boulot à Gaziantep, je n'aime pas Istanbul. Et puis j'en ai marre des kunefe. Je veux soigner des réfugiés syriens* ».

23 février 2017

Najem a rempli une demande de visa en ligne pour le Canada. Juste au cas où, me précise-t-il. C'est là-bas qu'il s'imagine un jour reprendre des études d'anglais et de français : il rêve de devenir traducteur. Mais ce sera pour plus tard. « *Je ne peux pas abandonner ma campagne. Je suis le seul à parler anglais* », me répète-t-il.

Début mars, il m'écrit : « *les milices commencent à arriver dans mon coin. Je pense qu'il s'agit d'Iraniens. Je dois rester pour couvrir la bataille* ».

Février 2017

Après sa tentative de passage raté, Yasser considère qu'il est plus sage, pour sa femme enceinte et lui, de rester quelque temps en [Syrie](#). Idlib et sa région sont de plus en plus bombardées, mais il vient de trouver un travail qui lui plaît beaucoup : il gère une clinique mobile, parrainée par des ONG basées en [Turquie](#). Son camion circule de village en village pour apporter des soins dans les zones reculées. L'ancien administrateur des hôpitaux d'Alep-Est est responsable de la communication du projet. La nuit, il numérise les données recueillies lors de ses maraudes. Être occupé la journée l'aide à mieux vivre avec la peur et le danger. Le 4 février, la petite Leen est née. Elle est en bonne santé, Ghufran aussi. Yasser se remettra du traumatisme d'Alep plus tard.

Source : <https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/syrie-alep-en-ligne>

Texte 2 : Une sordide loterie – Texte extrait du rapport *Le journalisme en Syrie : une mission impossible ?* Réalisé par Reporters sans frontières, 2013.

UNE SORDIDE LOTERIE

Des reporters de guerre chevronnés évoquent la “loterie”, voire la “roulette russe”. A propos de l’exercice du reportage en Syrie...

« Il y a quelques mois, affirme l’un d’entre eux, on prenait des risques à s’y rendre; aujourd’hui, il faut de la chance pour s’en sortir vivant, au moins libre”.

Si le genre journalistique consistant à couvrir un conflit comporte toujours des risques, les reporters et leurs collaborateurs ne sont pas censés être les cibles des belligérants. Ni des proies pour les tireurs d’élite, les soldats équipés de mortiers, ou encore les preneurs d’otages. Or le terrain syrien est si mouvant, les protagonistes si entremêlés, que même les reporters les plus aguerris, ceux qui d’habitude savent où l’on peut mettre les pieds sans risques excessifs, perdent leurs repères.

En Syrie, il est plus ardu que dans d’autres conflits de savoir qui contrôle tel quartier, de connaître les alliances et parfois, tout simplement, de savoir qui est qui. C’est un pays où l’art sinistre de la dissimulation politique et de la manipulation a été cultivé pendant les décennies de règne du clan Al-Assad.

La Syrie est aujourd’hui le pays le plus dangereux au monde pour les journalistes. Selon le recensement de Reporters sans frontières, plus de 110 acteurs de l’information ont été tués dans l’exercice de leurs fonctions depuis mars 2011 (parmi eux, 25 journalistes professionnels) et plus d’une soixantaine sont aujourd’hui privés de liberté. Parmi ces derniers, certains sont retenus en otages par des groupes islamistes, d’autres croupissent dans les geôles de Bashar al-Assad.

Il convient de souligner parmi les victimes le nombre important de “citoyens-journalistes” qui paient chèrement une activité aussi indépendante que possible. Ces acteurs de l’information non-professionnels, que Reporters sans frontières distingue naturellement des propagandistes des deux camps, remplissent par endroits, par moments, le vide laissé par les journalistes.

Les difficultés et dangers rencontrés par les acteurs de l’information ont évolué au cours des trente-deux mois de conflit. Au début, seule l’armée régulière syrienne et ses sbires visait les journalistes en représailles de la couverture des manifestations et de leur répression. Désormais, les journalistes étrangers et syriens sont pris en étau entre l’armée régulière et les groupes armés djihadistes dans les zones “libérées” du nord du pays, auxquels il faut ajouter les forces de sécurité du Parti de l’union démocratique (PYD), principale force politique dans le territoire à population kurde. Les enlèvements se multiplient.

“Dans tout conflit il y a du danger, estime en effet Jean-Philippe Rémy, grand reporter au quotidien Le Monde.

En Syrie, les journalistes courent les mêmes risques que dans des conflits comparables du passé. Mais la différence est que l'enlèvement s'est systématisé dans certaines zones du territoire. A commencé une sorte de chasse aux journalistes”.

Si Bashar al-Assad était le seul “prédateur de la [liberté de la presse](#)” en Syrie en 2011, le groupe [Jabhat Al-Nosra](#) a fait son apparition sur la liste des prédateurs publiée par Reporters sans frontières en mai 2013. D'autres groupes djihadistes tels que l'Etat islamique d'Irak et du Levant (ISIS) méritent aujourd'hui de rejoindre ce club des ennemis de la liberté de l'information. La question de l'information en Syrie est essentielle. D'après des estimations fiables, ce conflit aurait fait plus de 110 000 victimes. Les médias gouvernementaux sont le bras non-armé du régime dans sa guerre de propagande et de désinformation. De leur côté, les nouveaux médias se muent souvent en marionnettes de la “révolution”. Ils pourraient propager une nouvelle forme de dictature de la pensée. Les journalistes étrangers, souvent privés de visas, n'ont que rarement accès aux deux côtés du conflit. Or la présence de ces témoins neutres et indépendants de part et d'autre des lignes de front est essentielle pour décrypter la complexité d'une situation et éclairer la communauté internationale sur la réalité du conflit.

Source : https://fr.scribd.com/document/181997376/Le-journalisme-en-Syrie-une-mission-impossible#download&from_embed

Texte 3 : « Une nouvelle génération de journalistes et de médias – Le rôle essentiel des citoyens-journalistes » - Texte extrait du rapport *Le journalisme en Syrie : une mission impossible ?* Réalisé par Reporters sans frontières, 2013.

3.4 : UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE JOURNALISTES ET DE MÉDIAS

3.4.1 : Le rôle essentiel des citoyens-journalistes

Du fait du manque flagrant d'indépendance des médias officiels syriens, de l'absence de professionnels des médias couvrant les manifestations et leur répression, et compte-tenu de la difficulté pour la presse étrangère d'avoir accès au territoire, des citoyens syriens deviennent des citoyens-journalistes pour documenter le soulèvement et sa répression.

Armés de téléphones portables, de caméras, ces citoyens-journalistes commencent à couvrir les marches, rassemblements et autres manifestations pacifiques. Face à la répression et à l'absence de structure médiatique préexistante pour contrer la propagande du régime, ces citoyens, devenus activistes de l'information, s'organisent. Rapidement se mettent en place des réseaux, des coordinations, puis des centres de médias, etc. Dans certains cas, une division des tâches s'instaure, pour des raisons de sécurité et d'efficacité. Certains filment les manifestations, d'autres acheminent les vidéos qui seront ensuite téléchargées et envoyées aux chaînes d'information du monde entier. Rapidement, le conflit syrien devient le conflit le plus documenté et filmé. Facebook et YouTube deviennent les principaux dépositaires et relais de ces informations. Chaque ville a au moins son « media office ».

Un temps, une petite dizaine de centres des médias co-existaient à Alep. Jameel Salou, journaliste fondateur de l'agence de presse syrienne libre (FSNA, Free Syria News Agency) sourit en déclarant en septembre 2013 que la ville de Raqqa ne compte pas moins de 39 bureaux des médias civils. Ces citoyens-journalistes sont principalement des hommes, entre 18 et 30 ans. "Il y a des femmes certes, mais leur nombre tend à se réduire considérablement", déplore Lina Chawaf. La plupart n'ont pas fait d'études de journalisme. Certains avaient leur propre carrière, certains un bagage universitaire, d'autres non ; certains avaient de l'argent, d'autres pas. "Ce n'était pas une question de milieu social, ni de capital culturel", souligne-t-elle.

L'image de ces citoyens-journalistes, des civils engagés dans une démarche d'information, risque parfois d'être brouillée par la plus grande implication des combattants et de leurs communicants dans la bataille de l'information et par l'émergence des "activistes médias des groupes militaires".

Cette catégorie reflète des réalités extrêmement différentes. Par exemple, un individu, du fait de ses convictions, intègre un groupe armé pour se battre. En plus (ou en même temps), ce combattant se fait communicant : il filme les faits de guerre de son groupe et met en ligne les vidéos afin de faire la promotion de son groupe. Ainsi chaque groupe armé se dote d'une "équipe média", composée d'au moins un photographe-cameraman et alimentant une page Facebook. Le but est non seulement de documenter le conflit, mais également d'attirer le financement de bailleurs de fonds potentiels, notamment dans les pays du Golfe.

De manière générale, "les citoyens-journalistes se sont professionnalisés et la qualité des contenus a grandement progressé. Certains ont su acquérir de vraies compétences journalistiques, en réponse notamment aux demandes des chaînes arabes et internationales. Ainsi indiquer le lieu précis, la date, l'heure des images prises est devenu un réflexe", souligne journaliste Hala Kodmani lors d'une intervention à l'Institut du Monde arabe le 9 octobre 2013.

Cette professionnalisation est également le résultat des sessions de formation mises en place par différentes organisations non gouvernementales. La journaliste parle aujourd'hui d'une "armée de reporters", pas seulement d'amateurs. "L'activisme médiatique est devenu une source de revenus pour beaucoup de jeunes, une façon de gagner sa vie. Beaucoup travaillent pour des médias internationaux mais aussi pour des médias locaux."

Se créent également des organisations de journalistes : la Syrian Journalist Association, le Rassemblement des journalistes libres, l'Union des journalistes kurdes syriens, le Syndicat des journalistes du Kurdistan de Syrie.

Source : https://fr.scribd.com/document/181997376/Le-journalisme-en-Syrie-une-mission-impossible#download&from_embed

Texte 4 : « Zaina Erhaim, journaliste en Syrie en dépit des risques »

Par Gaël Cogné - France Télévisions publié le 27/12/2014

Pour aller chercher le texte : https://www.francetvinfo.fr/monde/revolte-en-syrie/zaina-erhaim-journaliste-en-syrie-en-depit-des-risques_780017.html

Cette jeune reporter vit à Alep, une ville étranglée par le régime de Bashar al-Assad et l'organisation Etat islamique, où elle forme des citoyens au journalisme. Rencontre.

Annexe 2 : Le journal D'ici